

**Hors-Série**  
*À travers le temps*

---

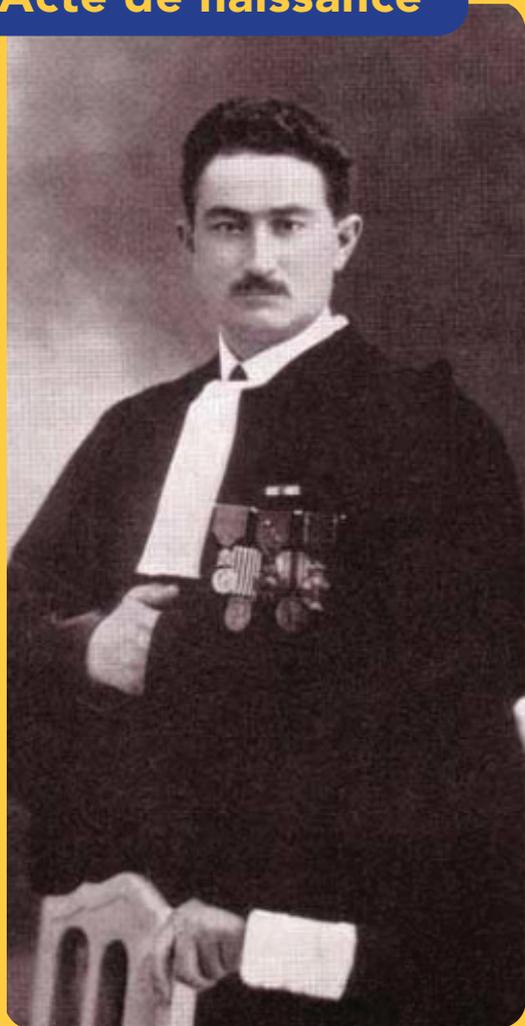
Une histoire  
de solidarités, d'innovations,  
d'engagements.

1949 → 2019

70

ANNIVERSAIRE  
DES PAPILLONS BLANCS DE PARIS

## Acte de naissance



**Le 24 décembre 1949 se tient l'Assemblée Générale constitutive de l'association « Les Papillons blancs », créée par Léonce Malécot, avocat de profession, père de 4 enfants, dont la petite Annie, alors âgée de 12 ans, atteinte de déficience intellectuelle.**

Dans le premier numéro du bulletin de l'association, qui paraît en décembre 1950, Léonce Malécot explique son projet.

« Il m'est apparu que ceux qui se trouvent dans la même épreuve, incompris, abandonnés parfois, las ou découragés même, pourraient, dans leur embarras, saluer avec espérance et soulagement la naissance d'une œuvre familiale qui les regrouperait. Il m'a semblé que nous avons ce grand devoir de père de famille de nous rassembler dans un esprit d'entraide, de solidarité, de compréhension et de commisération mutuelles, avec le concours de tous les vrais amis attachés à l'enfance et désireux d'apporter leur aide à l'enfance déficiente en particulier pour rechercher et poursuivre en commun le mieux-être intellectuel, physique et moral de nos enfants et préparer pour eux, autant que faire se pourra, une vie accueillante et douce... »

### Mais pourquoi des papillons ? Et pourquoi blancs ?

« Le papillon est à la fois gentillette, grâce, légèreté, vagabondage, instabilité et fragilité. Le blanc c'est l'emblème de la pureté et de l'innocence. Le papillon blanc, c'est donc bien l'image de notre enfant. »

Léonce Malécot

Le 10 mars 1951 l'association compte 73 adhérents et 52 sympathisants. Sa trésorerie s'élève à 18.450 anciens francs. Dans les années suivantes des papillons blancs éclosent dans différentes villes de province, on compte 20 associations régionales en 1958. Elles vont se regrouper en une Union Nationale des Papillons Blancs, l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) qui sera à l'origine de l'Unapei.

## D'autres dates

**Octobre 1945 :** création de la sécurité sociale qui permettra la prise en charge des enfants « inadaptés » dans des établissements médico-sociaux.

**27 octobre 1946 :** la constitution de la 4e République énonce dans l'article 11 de son préambule que « tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

**1949 :** la loi du 2 août généralise l'aide à la réinsertion de tous les grands infirmes par la création d'une allocation compensatrice.

**1953 :** le décret du 29 novembre crée les commissions départementales d'orientation des infirmes pour la reconnaissance de l'aptitude au travail ou la possibilité d'une rééducation professionnelle.

**1955 :** Création du premier institut médico-éducatif.

**1957 :** La loi du 23 novembre fait pour la première fois référence à la qualité de travailleur handicapé et affirme le droit au reclassement professionnel de tous les handicapés.



### **Christiane Lenabour Le bénévolat comme aventure humaine.**

« Nous étions fin 1949, Chantal avait 3 ans et demi. C'était un bébé splendide et rieur. Mais après une toxicose, elle a régressé. Très vite il s'avéra qu'elle était «retardée» dans son développement. Nous étions tristes. L'entourage se voulait rassurant. Chaque fois que j'évoquais mon inquiétude devant le «retard» de Chantal les regards se faisaient tendres et peureux à la fois : « ce n'est rien, elle progressera, et puis tous les enfants n'ont pas la même évolution ». Bien sûr je voulais le croire. Cependant ma fille ne dormait pas, j'ai passé des nuits à côté d'elle, personne ne voulait la garder. Après avoir sonné à de nombreuses portes, je suis allée voir monsieur Malécot pour trouver de l'aide. Il m'a écoutée, m'a aidée à dominer mon chagrin, à progresser, à accepter et à aider les autres.

### **« Il sera toujours le premier à m'avoir tendu la main. »**

Au départ j'ai été une consommatrice, je ne sais plus si j'ai adhéré en 1949. L'association n'était pas encore déclarée ! J'ai dû commencer à adhérer en 1951 ou en 1952. On n'a pas exigé que j'adhère pour commencer à m'aider. Quand on reçoit quelqu'un aux Papillons blancs, on écoute, on pose quelques questions, on voit ce qu'on peut faire, mais on ne demande jamais d'adhérer. Cela vient naturellement. J'ai commencé à être bénévole avec les cartes de vœux. Les clubs sportifs se sont créés un peu partout. Dans le 15e on avait créé une ludothèque, c'était la première dans Paris. Après les cartes de vœux, on a fait des journées de l'amitié.

Mon second grand homme, monsieur Calvino, a fait des choses formidables. Il a eu l'idée de sport adapté en pensant à ce qu'on avait fait pour les militaires handicapés.

Les cafés des parents ont beaucoup apporté. On cherchait à regrouper 5 personnes dont les enfants avaient des handicaps similaires. L'enjeu c'était de ne pas se sentir seul, et aussi de savoir ce que font les autres, échanger les expériences.

Des ateliers ont été créés par des parents dans un local ou chez eux. Des mamans ont créé des ateliers de céramique, de bois, de peinture, de cartonnage, d'informatique, de couture, de cuisine ... »

**1960** : Création de l'Unapei.

**1968** : Premier foyer d'hébergement en France.

**1969** : Les Papillons Blancs de Paris fondent l'association tutélaire des inadaptés de Paris (ATIP).

**1971** : Loi du 13 juillet ouvre le droit à deux allocations : celle aux mineurs handicapés réservée aux enfants exclus du bénéfice de l'allocation d'éducation spéciale et celle aux adultes handicapés.

**30 juin 1975** : La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, présentée par Simone Veil, définit trois droits fondamentaux : le droit au travail, le droit à une garantie minimum de ressource par le biais de prestations, le droit à l'intégration scolaire et sociale.



Le 4 juin 1975 : Madame Simone Veil remet les insignes de Commandeur de l'Ordre National du Mérite à Jean-Louis Calvino, président des Papillons blancs.

**1987** : la loi du 10 juillet instaure l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés.

**5 octobre 1988** : La journée pour la dignité des personnes handicapées mentales rassemble 20 000 personnes à Paris. Le handicap devient une priorité nationale.

**1990** : L'Unapei est déclarée grande cause nationale.

**1990** : Le Xe congrès mondial sur le handicap mental rassemble à Paris les représentants de plus de 100 pays.

## Ils ont présidé l'association et en assurent la pérennité

- Léonce Malecot, fondateur
- Louise Saint-Martin
- Marcel Durand
- Régis Tapounie
- Jean-Louis Calvin

« Il faut souhaiter que tous ces efforts portent leurs fruits et qu'ainsi la société considère enfin que la personne handicapée doit vivre avec elle comme un grand, un petit, un blond, un brun, etc. Lorsque cette attitude sera adoptée, il n'y aura plus de problèmes. Mais c'est pour quand ? »

- Yves Sauvalle
- Gérard Mesnil
- François de Cidrac
- Yvonne Kaspers
- Marie-Paule Bentejac

### Solange Frantz de témoins à passeurs...

« Je me souviens  
mon fils était dans sa poussette  
une dame au doux visage et cheveux blancs  
s'est penchée vers lui, il a souri  
une aile de papillon s'est posée sur nous  
je me souviens des allées ombrageuses ou  
lumineuses du Luxembourg  
où les papillons blancs m'aidèrent à apprivoiser  
le handicap  
dans le rire et les larmes  
où peu à peu  
ce cœur brisé en mille et un morceaux  
s'est doucement recousu  
même si les coutures restent visibles  
je me souviens de mon engagement  
bien plus tard aux Papillons  
j'avais tant reçu d'écoute, d'amitié et de force  
que j'ai accepté de répondre à cet appel  
entourée d'amies  
je me souviens de toutes ces années  
au service du handicap  
ou nous avons essayé dans la confiance, l'humilité et  
le partage  
d'accueillir, d'écouter, d'accompagner  
d'autres familles  
je me souviens de tous ceux qui nous ont  
entourés, soutenus, exigé plus d'efforts  
qui nous ont appris à être visibles  
tout en étant silencieux sur nous  
pour mieux répondre à notre engagement  
Léonce Malécot a donné  
un nom à notre association

**1992** : La pétition nationale pour la dignité des personnes handicapées mentales recueille 120 000 signatures. Elle est remise aux différents partis politiques et au premier ministre, Pierre Bérégovoy, à la veille des élections législatives.

**1997** : 46 000 personnes participent au rendez-vous de la dignité à Paris.

**1999** : Création du symbole Accueil, Accompagnement, Accessibilité (S3A).



**2002** : La loi du 2 janvier rénove et modernise l'action sociale. Elle met en place différents outils tels le livret d'accueil et le conseil de la vie sociale, elle affirme le droit au respect de la dignité, de la vie privée, de l'intimité des personnes accompagnées par un établissement ou un service médico-social. Elle incite les établissements à s'engager dans un accompagnement favorisant le développement de l'autonomie en fonction des capacités, des besoins, et de l'âge de la personne.

**2002** : Création de **Nous aussi**, première association française de personnes handicapées intellectuelles.

**2005** : Loi du 11 février, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, définit pour la première fois ce qu'est un handicap : une « limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».



le papillon blanc est le témoin et  
 le passeur d'un monde qui évolue  
 il vole dans un ciel bleu ou gris  
 permettant à chacun de déposer « sa plainte »  
 pour repartir ensuite plus fort, plus serein de savoir  
 qu'il appartient à une deuxième famille  
 ce papillon blanc se pose sur des  
 fleurs colorées au parfum de confiance  
 respect, dignité, solidarité, écoute, amitié, partage,  
 douceur, diversité, efficacité, humilité  
 merci Monsieur Malécot de nous avoir offert  
 ce papillon blanc qui va fêter  
 ses soixante-dix ans  
 qu'il est beau l'anniversaire  
 de la maturité et de la jeunesse  
 avec ceux qui nous ont précédés,  
 guidés et qui ne sont plus là  
 avec nos enfants présents ou absents  
 avec vous adhérents, amis...  
 je voudrais dire aux familles  
 touchées par le handicap  
 ne restez pas seules  
 il y a mille et une associations  
 qui vous attendent  
 nous sommes tous témoins et passeurs  
 témoins par notre adhésion  
 passeurs d'un engagement  
 qui se transmet de génération en génération  
 dans la joie et le partage »



C'est la loi du 11 février 2005 qui institue les maisons départementales des personnes handicapées. C'est elle qui instaure le droit à une compensation des conséquences du handicap par des aides humaines et techniques, qui impose l'accessibilité dans les lieux publics. Elle affirme que tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier, afin que soit mis en place un projet de scolarisation suivi par des enseignants référents.

**2009** : Création du FALC.



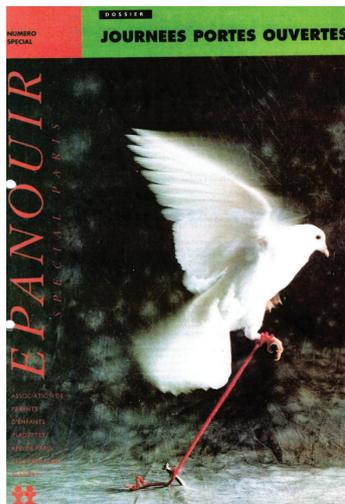
Visa pour le Net, un site facile à lire et à comprendre.

**2013** : Le cas Amélie Loquet. Les parents de cette jeune femme souffrant d'un trouble nécessitant une surveillance permanente avaient tenté en vain d'obtenir pour leur fille une place dans un centre d'accueil spécialisé. En désespoir de cause ils décident de déposer plainte pour « atteinte au droit à la vie ». Le tribunal leur donne raison et condamne l'État à trouver d'urgence une place dans une structure spécialisée. Le cas d'Amélie Loquet conduit Les Papillons blancs à créer **une cellule des situations critiques et complexes**, initiative pour laquelle l'association recevra le trophée de familles de l'UDAF 75.

**2014** : « zéro sans solution », tel est le titre du rapport de Denis Piveteau, conseiller d'État, auquel Marisol Touraine, ministre de la santé, avait confié la mission de rechercher les moyens de remédier aux « ruptures de parcours dans les prises en charges de personnes en situation de handicap », particulièrement celles dont « personne ne veut plus ». Les dispositions soumises par les auteurs du rapport visent non à bricoler des solutions au coup-par-coup, mais à « être collectivement en capacité de garantir que de telles situations ne se produisent plus ».

## Des mots et des images

**Inadapté** fut le terme par lequel le handicap mental a commencé à être considéré dans un contexte social et non en lui-même. On est inadapté à quelque chose, à une situation, à l'école par exemple. D'ailleurs l'Éducation Nationale ouvrira des classes d'adaptation, elle ouvrira aussi des classes de perfectionnement, qui à leur origine étaient destinées aux élèves « arriérés ». Inadapté est le terme administratif fourre-tout, qui désigne à la fois les rebelles, les délinquants, les incapables, les malades mentaux. Il est moins stigmatisant qu'arriéré ou anormal, moins savant que déficient ou débile, mais il marque une limite, l'inadapté est exclu par lui-même du monde des adaptés.



Cette colombe entravée, empêchée de voler, avait été choisie par les Papillons blancs pour symboliser le handicap dans le bulletin « Épanouir ». Lui a succédé ce jeune homme rêveur, hésitant entre le jour et la nuit, cloîtré à l'intérieur mais curieux du dehors et attiré par la lumière.

### EPANOUIR SPECIAL PARIS



Association de Parents d'Enfants Inadaptés  
34 rue de Laborde - 75008 Paris

**Handicapé**, qui introduit l'idée d'une compensation, remplace définitivement inadapté dans le langage officiel, surtout à partir de la loi de 1975. Il fait davantage référence au médical et n'a pas d'antonyme. Valide qui lui est souvent opposé ne renvoie qu'au handicap moteur. La personne handicapée va pouvoir s'intégrer dans une société ordinaire. Et les papillons vont s'envoler !



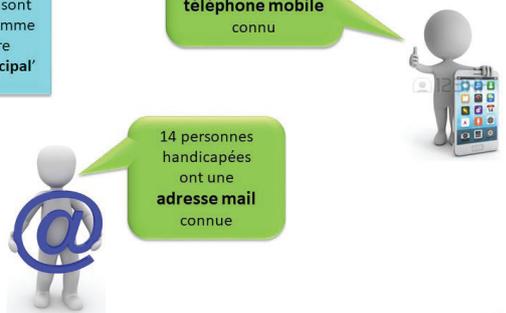
Depuis la loi de 2005 on voit souvent dans les textes et les discours officiels la périphrase « **personne en situation de handicap** ». Elle est trop longue et compliquée pour fonctionner dans le langage courant. D'ailleurs la loi a créé des MDPH et non les MDPENSH (maisons départementales des personnes en situation de handicap). Mais elle insiste davantage sur la situation, le contexte qui peut, qui doit, être amélioré, modifié. C'est à la société d'adapter l'environnement, de le perfectionner pour permettre l'inclusion de tous.

#### Le monde change aussi pour les personnes handicapées ...

61 personnes handicapées sont identifiées comme étant notre 'Contact Principal'

94 personnes handicapées ont un numéro de **téléphone mobile** connu

14 personnes handicapées ont une **adresse mail** connue



Données utilisées : extraction de la base des PbP du 18/06/2019 - Nombre de familles adhérentes à cette date : 795

Données utilisées : extraction de la base des PbP du 22/07/2019 - A cette date, familles adhérentes : 782 - membres 1870

## Qui est-elle ?

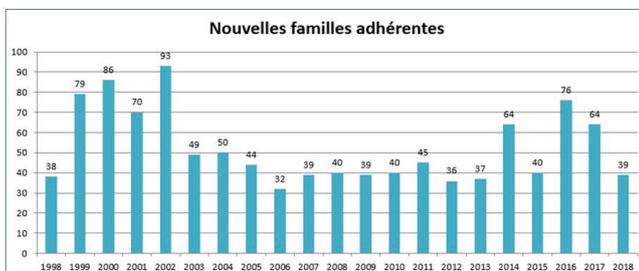
L'association loi 1901 regroupe plus de 800 familles parisiennes et de proche banlieue. Elle est affiliée au mouvement parental l'Unapei. Son siège social est situé 85 rue La Fayette, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, depuis que Madame Alexandre lui a légué l'ensemble de l'immeuble sis à cette adresse. Lors du legs l'association a créé un Fonds de Dotation dont elle est totalement distincte sur les plans juridique et financier. Celui-ci est destiné à soutenir des projets en faveur de l'épanouissement des personnes handicapées mentales, qu'ils soient présentés par les Papillons blancs eux-mêmes ou par des associations associées. En 10 ans, le fonds a attribué 558 000 euros à des projets très diversifiés.

## A qui s'adresse t-elle ?

À toute personne sensible à la cause du handicap mental et de la déficience intellectuelle : parents, frères, sœurs, grands-parents, amis, professionnels...

Elle s'adresse également à toute personne en situation de handicap, accompagnée ou non par un proche ou un protecteur. Nous avons à la fin de l'année 2018, 733 personnes handicapées enregistrées dans notre base de données, dont 60 avaient adhéré de leur propre volonté.

### Ceux qui nous rejoignent chaque année ...



Au 18/06,  
21 nouveaux  
adhérents en 2019

Données utilisées : extraction de la base des PbP du 18/06/2019 - Nombre de familles adhérentes à cette date : 795

## Emmanuelle Virlogeux Adhérente depuis 2018.

« J'ai rejoint les Papillons blancs quand j'ai inscrit mon fils au club informatique d'Edwin début septembre 2018. Lors de l'inscription, Edwin m'a proposé de venir à la journée portes ouvertes. J'ai pu y découvrir les nombreuses activités proposées par les Papillons blancs. J'ai tout de suite eu envie de participer au café des parents. Arrivée à Paris fin 2016, je ressentais le besoin de rencontrer d'autres parents, d'échanger et de recréer mon réseau. J'y ai trouvé un accueil chaleureux, une écoute, et un réel partage d'expériences. Je participe également aux groupes de paroles. Le groupe de paroles d'Elisabeth m'aide beaucoup. J'ai également pris part au groupe de paroles de Jonathan avec des parents d'enfants plus âgés que les miens. Mes enfants quittant le monde de l'enfance pour entrer dans celui des adultes, ce groupe de paroles me permet de trouver des réponses à mes questions et d'aborder ainsi cette période charnière avec plus de sérénité »

## Les missions

Les nombreuses missions sont définies dans les statuts. Nous n'en retiendrons ici que quelques-unes :

- La défense des droits et des intérêts des personnes handicapées et de leurs familles.
- Le soutien aux familles, par l'écoute, l'information, l'accompagnement
- La représentation de la déficience intellectuelle, au côté des handicaps physique, sensoriel et psychique, dans les instances administratives et publiques de Paris.
- Le soutien à la création de structures ou au développement de projets innovants.

## Le fonctionnement

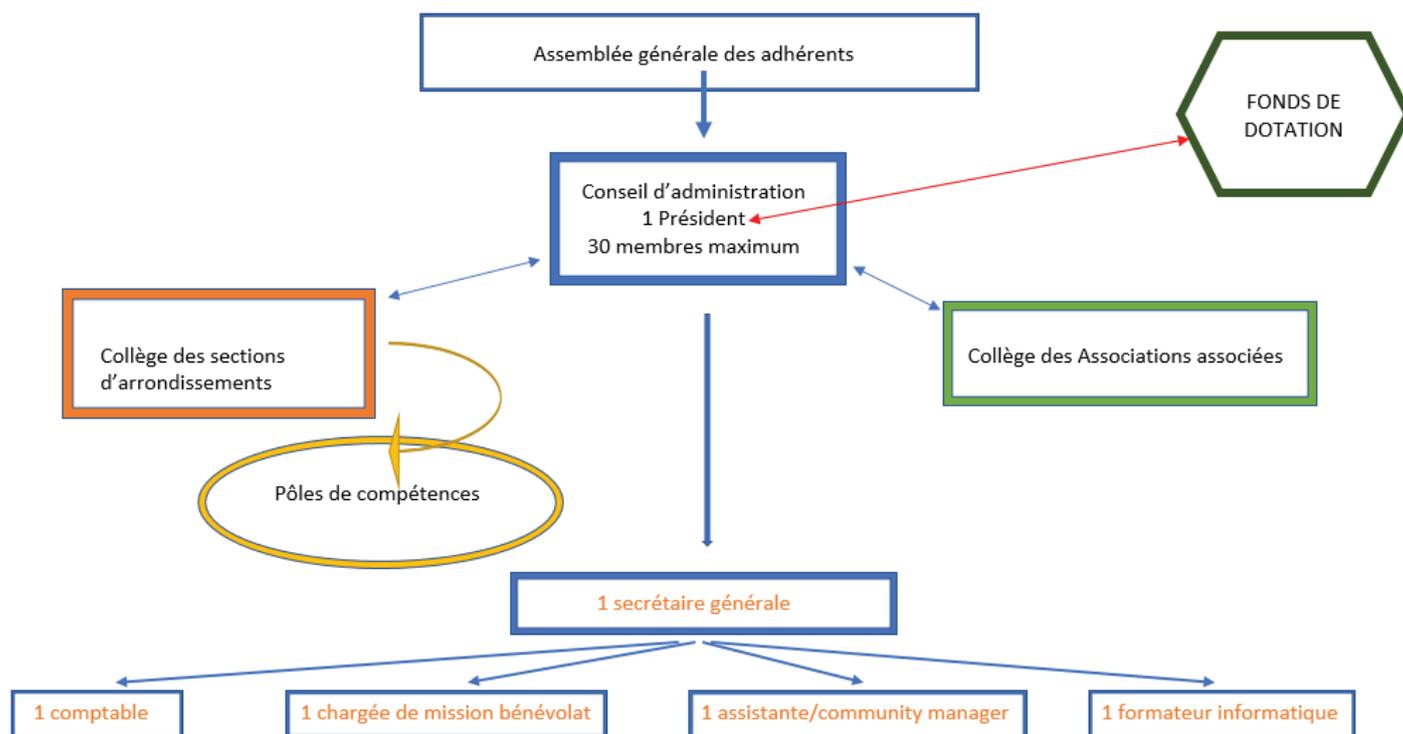
Le cadre associatif : L'association est gouvernée par un conseil d'administration qui comptait 22 membres bénévoles le 12 juin 2019. Parmi eux, 9 étaient élus au titre des représentants des associations dites associées, 5 l'étaient au titre des responsables de sections d'arrondissements, et 8 au titre de compétences particulières. Le président est obligatoirement parent d'une personne handicapée mentale.

Le collège des associations dites associées se réunit 1 fois par trimestre pour échanger sur des questions relevant de la gestion des associations ou de l'actualité médico-sociale.

Le collège des sections se réunit 1 fois par mois et échange sur les actions à mener sur le terrain.

## Qui coopère au fonctionnement ?

### ORGANIGRAMME DES PAPILLONS BLANCS DE PARIS



Le siège compte 5 salariés attachés à la coordination administrative.

L'essentiel des missions est porté par des personnes bénévoles, adhérentes ou non, mais très investies dans cette forme de solidarité.

Au 1er janvier 2019, nous comptons 157 bénévoles, dont une cinquantaine à la gouvernance de l'association. Les autres à l'animation des sections d'arrondissements, des pôles de compétences, des ateliers de loisirs, de sports et de culture ainsi qu' à l'accompagnement humain (SMAC) pour offrir un répit aux familles. Parmi ces bénévoles, 11 sont des personnes handicapés



Vernissage du reportage effectué à l'AFP par les Papillons photographes

### Sophie Vuccino Témoignage d'une soeur.

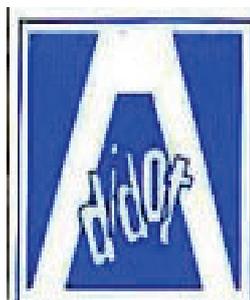
« J'ai un frère handicapé mental qui a 57 ans. Ma mère, aujourd'hui décédée, était une très ancienne adhérente des Papillons blancs. Mon frère a participé à de nombreuses activités dans les ateliers, informatique, théâtre, il en était très content. Il vit maintenant en foyer et avec l'âge il est plus fatigué et moins autonome pour se rendre à des activités à l'extérieur. Au décès de ma mère j'ai pris le relais auprès de mon frère. J'ai alors apprécié de recevoir le soutien des Papillons blancs. Je me posais des questions, en particulier sur la tutelle. J'ai continué à adhérer pour rester en contact avec les autres. J'ai participé à des actions de recueil de fonds et à des conférences. Plus récemment j'ai participé aux groupes de paroles dans le 15ème, j'ai trouvé que c'était une initiative intéressante. Nous avons abordé divers sujets et échangé sur nos difficultés et sur les solutions que nous avons trouvées. Les groupes pour les frères et sœurs sont peu nombreux et c'est dommage parce que l'impact du handicap sur la fratrie est profond, les relations aux autres en sont modifiées. La place des frères et sœurs est différente de celle des parents. Comment accompagner son frère dans un foyer ? Quelle place accorder à sa propre vie ? J'aimerais bien que des journées thématiques soient organisées. J'aimerais discuter avec d'autres frères et sœurs. »

## Des associations associées

Au cours des 70 ans, de nombreux parents des Papillons blancs de Paris se sont regroupés et ont retroussé leurs manches pour créer des associations gestionnaires de structures d'accueil destinées à leurs enfants sans solution.

La plupart d'entre elles sont restées nos partenaires. D'autres, partageant les mêmes valeurs de respect de la personne handicapée et d'humanité, ont rejoint notre réseau inscrit dans le mouvement parental.

En cette fin d'année 2019, nous réunissons 20 associations.



## Les amis de Pénélope



## Je fais du sport



Le droit à la différence pour dépasser l'indifférence



Les Petites Victoires



ASAP

Association au Service des Artistes et de la Pédagogie



## Les services aux personnes handicapées et aux familles

Des permanences d'accueil, au siège et dans les sections d'arrondissements.

Des ateliers de loisirs, qui sont aujourd'hui au nombre de 20.

Le **SMAC**, Service Mobile d'ACCompagnement,

La carte « Pouvez-vous m'aider ? ».

Des groupes de paroles.

Une cellule des situations complexes.

Des réunions d'informations « parlons-en ! ».



## Nos actions les plus marquantes dans la cité parisienne ces 5 dernières années

L'accessibilité dans les transports RATP, sensibilisation des agents, signalétique...

Le développement du FALC, Facile à Lire et à comprendre, la formation des bénévoles.

L'accessibilité culturelle, les livrets d'accueil dans les musées parisiens et à la BNF.

Des expositions, des réunions d'informations à thème.

L'accessibilité à la vie citoyenne et au droit de vote.

La participation aux conseils locaux du handicap

L'accès au numérique.



## Jean-François Ferraille

Un réseau de parents, une source d'informations.

« Les Papillons blancs de Paris sont d'abord pour moi un réseau de solidarité entre parents. Nous y avons adhéré parce que nous sommes convaincus des possibilités d'entraide entre parents d'enfants en situation de handicap. L'association apporte un soutien que l'on ne trouve pas forcément ailleurs. Elle est aussi une source d'informations, on y rencontre des spécialistes dans différents domaines : protection juridique, inclusion scolaire, professionnelle... »

Notre adhésion nous a permis de rejoindre des familles, engagées, qui nous ont entraînés dans une dynamique. C'est très motivant. Les Papillons blancs de Paris sont ouverts aux propositions des parents. L'idée est de coconstruire avec l'association, de se faire accompagner, de s'entraider. Grâce aux Papillons blancs mon fils a participé à des activités de loisirs, des événements festifs, où il s'est fait des copains. Les parents aussi y tissent des liens forts. Nous nous y sommes créés un véritable groupe d'amis. Mon engagement dans l'association, c'est pour mon fils Basile, mais aussi pour les autres familles. Grâce à mon engagement aux Papillons blancs je me sens acteur vis-à-vis du handicap, je ne le subis pas. »

## Les projets des Papillons blancs de Paris pour demain

Développer l'aide aux aidants, aux familles, par des formations.

Ouvrir au siège une salle d'accueil accessible destinée aux familles.

Proposer de nouveaux ateliers de loisirs innovants et formateurs.

Développer un groupe de bénévoles en situation de handicap.

Renforcer et faire labelliser le groupe FALC des Papillons blancs.

Faire évoluer d'autres moyens de communication adaptés aux personnes handicapées, afin de mieux connaître leurs attentes, de les consulter et les associer aux actions en leur faveur.

Soutenir le mouvement parental parisien.

# Nos combats avec l'Unapei

L'Unapei représente au niveau national 55 000 familles, 550 associations, 200 000 personnes handicapées, 94 000 professionnels. Elle porte à la connaissance de nos gouvernements successifs les besoins de notre société en matière d'inclusion et de solidarité envers la personne handicapée mentale.

## Ensemble nous demandons

Des solutions éducatives effectives, bien traitantes, individualisées et limitant les conséquences sociales du handicap.

- Des dispositifs de formation professionnelle, des accompagnements adaptés dans l'emploi, des partenariats avec le secteur médico-social.

- Des solutions d'habitat répondant au libre choix de la personne en fonction de son degré d'autonomie, afin qu'elle puisse vivre en autonomie sans toutefois être isolée.

- Un meilleur accès à l'information, des transcriptions en FALC, une sensibilisation et des formations à l'accueil de publics divers.

- La diffusion d'une information claire et compréhensible pour tous, des programmes politiques, des professions de foi accessibles pour rendre effectif le droit de vote des personnes présentant un handicap intellectuel,

- Le rétablissement de l'égalité citoyenne en matière d'accès aux soins et la garantie d'un parcours de santé de qualité.



Atelier percussions des Papillons blancs de Paris



Une création de l'atelier photo des Papillons blancs de Paris

**Vous souhaitez défendre ces idées ?  
Alors rejoignez  
les Papillons blancs de Paris !**

**ADHÉREZ !**

[www.lespapillonsblancsdeparis.fr](http://www.lespapillonsblancsdeparis.fr)  
[bonjour@papillonsblancsdeparis.fr](mailto:bonjour@papillonsblancsdeparis.fr)

**Les Papillons blancs de Paris :**  
**Un nouvel envol**  
**La journée d'intelligence collective**  
**à**  
**Paris**  
**en janvier 2020**

**PAPILLONS ACTU** : est une publication de l'association Loi 1901 « Les papillons blancs de Paris »

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION** : Marie-Paule Bentejac

**COMITÉ DE RÉDACTION** : Solange Frantz, Catherine Glaser, Alain Minard, Sophie Simonpoli, Elisabeth Bonneval-Lagarde

**CONCEPTION** : Charles & Compagnie - 15 rue Ambroise Thomas - 75009 Paris

**MAQUETTE** : Fania Fuatale

**ADRESSE** : « Les Papillons blancs de Paris » 85, rue La Fayette - 75009 Paris - 01 42 80 44 43

**COURRIER** : actu@papillonsblancsdeparis.fr

